

ORDONNANCE DE MISE EN LIBERTÉ

GREFFIÈRE _____

N° de dossier : _____

N° de dossier d'origine : _____

NOM ACCUSÉ(E) : _____

PROCHAINE ÉTAPE : _____

SALLE # _____

EN LIBERTÉ _____

DÉFENSE : M^e _____

Montant : _____ \$ engagement de verser avec dépôt autre valeur

Caution : (1^{ère} caution – 2^e caution – 3^e caution)

Prénom et nom : _____

Date de naissance : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Occupation : _____

À CES CAUSES, vous devez être présent à la cour le _____, salle _____, à _____ heures, au palais de justice de _____ et, par la suite, être présent selon les exigences de la cour, afin d'être traité selon la loi

Vous devez également respecter les conditions suivantes :

Thème : Présence à la cour

- 1. Être présent à la cour
 - lorsque requis
 - à toutes les étapes des procédures

Thème : Obligation de résidence

- 2. Fournir une adresse de résidence au greffe de la cour avant le _____
- 3. Résider au _____
- 4. Être à l'adresse de votre résidence entre ____ heures et ____ heures
 - a) sauf pour un travail légitime et rémunéré
 - b) sauf pour urgence médicale pour vous-même pour _____
 - c) sauf pour _____
- 5. Aviser _____ de tout changement d'adresse
- 6. Ne pas changer d'adresse sans avoir eu l'autorisation au préalable de la cour
 - ou avec le consentement du poursuivant, conformément à l'article 519.1 C.cr.
- 7. Ne pas quitter le district judiciaire de _____ la province de Québec
- 8. _____

Thème : Passeport

- 9. Déposer votre passeport au greffe de la cour
 - avant votre mise en liberté
 - dans les _____ de votre mise en liberté
- 10. Ne pas présenter une demande de passeport
- 11. _____

Thème : Emploi

- 12. Aviser préalablement et par écrit le greffe de la cour de tout changement d'emploi ou d'occupation
- 13. Faire les démarches nécessaires pour vous trouver un emploi
- 14. _____

Thème : Interdiction de se retrouver dans certains lieux

- 15. Ne pas vous trouver ou aller à l'adresse suivante : _____
 - a) ou à tout autre endroit où pourrait demeurer le plaignant _____
 - le témoin _____ _____
 - et ce, quelle que soit l'adresse;
 - b) sauf une fois, en présence des policiers, pour aller chercher vos effets personnels,
 - dans un délai de _____ heures,
 - avec un préavis de _____ heures
 - c) sauf pour l'exercice de vos droits d'accès selon les modalités d'une entente sur mesures volontaires intervenue suivant la Loi sur la protection de la jeunesse ou conformément à un jugement d'un tribunal

16. Ne pas vous trouver dans un rayon de _____ du _____
 sauf _____
17. Ne pas vous trouver :
 dans un rayon de _____ mètres de la victime _____
 dans un rayon de _____ mètres du domicile du lieu de travail du lieu d'études
 et dans un rayon de _____
de _____
18. Ne pas vous trouver au lieu de travail et/ou à tout lieu d'études du plaignant _____
 du témoin _____ _____
19. Ne pas vous trouver dans le quadrilatère suivant : _____
 a) ainsi que dans les stations de métro comprises dans ce quadrilatère, sauf dans les wagons de métro en marche.
 b) sauf pour les fins de présence à la cour c) sauf pour rencontrer votre avocat
 d) sauf _____
20. Ne pas vous trouver dans le district judiciaire de _____
 a) sauf pour les fins de présence à la cour b) sauf pour rencontrer votre avocat
 c) sauf _____
21. _____

Thème : Interdiction de communiquer ou d'être en présence de certaines personnes

22. Ne pas communiquer ou tenter de communiquer de quelque façon que ce soit
 a) avec _____ b) et avec les membres de sa famille immédiate
 sauf pour l'exercice de vos droits d'accès selon les modalités d'une entente sur mesures volontaires intervenue suivant la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou conformément à un jugement d'un tribunal
 sauf avec le consentement de _____
 c) avec les co-accusés : _____
 sauf en présence de votre avocat pour la préparation de la cause
 d) avec des personnes qui, à votre connaissance, ont des antécédents judiciaires ou des causes pendantes

23. Ne pas être en présence de mineurs sauf _____
 sauf en compagnie d'un adulte responsable de ces derniers et connaissant la présente condition

24. Ne pas être en présence physique de _____
 et avec les membres de sa famille immédiate sauf _____
 sauf pour l'exercice de vos droits d'accès selon les modalités d'une entente sur mesures volontaires intervenue suivant la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou conformément à un jugement d'un tribunal
25. Ne pas harceler, importuner, suivre ou épier _____
26. _____

Thème : Port d'un bracelet antirapprochement (BAR)

27. Être muni d'un bracelet antirapprochement _____
28. Maintenir le bracelet antirapprochement en bon état et fonctionnel en tout temps, sauf
 _____ ou
à la demande d'un professionnel de la santé pour une urgence médicale et en faire la preuve à l'agent de probation, ou tout autre intervenant désigné par celui-ci, et ce, dès que possible
29. Se présenter à l'agent de probation, ou tout autre intervenant désigné, selon les modalités de temps et de forme fixées par celui-ci dans le cadre de la gestion de la mesure du bracelet antirapprochement
30. Suivre toutes les directives de l'agent de probation dans le cadre de la mesure du bracelet antirapprochement
31. _____

Thème : Se rapporter à un corps policier

32. Vous présenter au poste _____ entre _____ heures et _____ heures et signer le registre :
 Vous rapporter par téléphone à _____ _____ fois
 tous les jours une fois la semaine, le _____ deux fois par semaine, le _____ et le _____
 toutes les _____ semaines, le _____ deux fois par mois, le _____ et le _____
 tous les mois, le _____ commençant le _____
33. _____

Thème : Interdiction d'avoir en sa possession certains objets

34. Ne pas posséder et ni porter, à quelque titre que ce soit, des armes (art. 2 C.cr.), des armes offensives ou à usage restreint, ou des imitations d'arme, y compris pistolets de départ et pistolets à plomb, des armes à feu, des arbalètes, des armes prohibées, des armes à autorisation restreinte, des dispositifs prohibés, des munitions, des munitions prohibées, des substances explosives, des couteaux (sauf dans les restaurants et dans un but légitime) et autres armes blanches
 sauf _____
35. Remettre toutes les armes en votre possession et les autorisations, permis et certificats d'enregistrement ou tout autre document vous permettant d'acquérir ou de posséder des armes à feu
 entre les mains d'un policier désigné à la S.Q.
 à _____ dans un délai de _____
36. Ne pas posséder quelque outil que ce soit sur la voie publique, entre autres, tournevis, marteau, pince-monseigneur (« vise-grip ») sauf pour un travail légitime et rémunéré
37. Ne pas posséder un téléavertisseur et/ou un téléphone cellulaire ou tout autre appareil de télécommunication
 sauf _____
38. _____

Thème : Alcool et drogue

39. Vous abstenir de
 a) consommer de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes ou d'en avoir en votre possession
 b) consommer des drogues ou d'autres substances intoxicantes ou d'en avoir en votre possession
 sauf sur ordonnance médicale valablement obtenue
 c) consommer du cannabis et ses dérivés ou d'en avoir en votre possession
 sauf sur ordonnance médicale valablement obtenue
 d) vous trouver dans les endroits où l'on fait l'usage, la vente, le trafic ou la distribution de drogues illégales

 e) vous trouver dans des bars ou autres endroits licenciés, y compris les restaurants avec permis d'alcool
 sauf pour y consommer un repas
40. Ne pas communiquer ou tenter de communiquer de quelque façon que ce soit avec des personnes faisant l'usage ou la vente de drogues.
41. Assister à des réunions _____
 tous les jours une fois par semaine, le _____
 deux fois par semaine, le _____ et le _____
 toutes les _____ semaines, le _____ deux fois par mois, le _____ et le _____ du mois
 commençant le _____
 et fournir au greffe de la Cour une attestation de votre présence
42. Accepter d'être mis en liberté et confié à un représentant de la ressource certifiée _____ à votre sortie du centre de détention
 Demeurer au _____, 24 heures sur 24
 sauf avec la permission écrite de cette ressource
 sauf _____
43. _____

Thème : Conduite de véhicules

44. Déposer votre permis de conduire avant votre mise en liberté.
45. Déposer votre permis de conduire dans les _____ de votre mise en liberté auprès du greffe de la cour
46. Ne pas conduire quelque véhicule à moteur que ce soit sauf _____
47. _____

Thème : Recevoir des soins médicaux

Vu votre consentement :

48. Prendre un rendez-vous _____
 d'ici _____ afin de rencontrer un médecin afin d'entreprendre une thérapie
 et en fournir la preuve à la cour

49. Rencontrer
 votre médecin _____ votre psychologue _____
 votre psychiatre _____ d'ici _____
 et vous présenter au rendez-vous, tel que convenu
50. Prendre la médication prescrite par votre médecin en respectant la posologie indiquée et suivre les traitements et thérapies recommandés par celui-ci
 et en fournir la preuve à la cour
51. _____

Thème : Interdiction de posséder certains documents bancaires ou autres

52. Ne pas avoir en votre possession quelque document bancaire que ce soit, notamment carte de crédit, carte de guichet automatique, chèque, traite, qui ne soit pas libellé à votre nom propre.
53. Ne pas avoir en votre possession quelque document d'identification que ce soit, notamment permis de conduire, carte d'assurance sociale, etc., qui ne soit pas libellé à votre nom propre.
54. _____

Thème : Identification

55. Vous présenter pour identification selon les termes de la *Loi sur l'identification des criminels*, à _____
_____, situé au _____,
le _____, entre _____ heures et _____ heures à _____ heures
56. _____

Thème : Infractions d'ordre sexuel

57. Ne pas vous trouver dans un parc public ou une zone publique où l'on peut se baigner s'il y a des personnes âgées de moins de seize ans ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y en ait, une garderie, un terrain d'école, un terrain de jeu ou un centre communautaire.
58. Ne pas chercher, accepter ou garder un emploi (rémunéré ou non) ou un travail bénévole qui vous placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis de personnes âgées de moins de seize ans.

Thème : Internet et médias sociaux

59. Ne pas faire référence directement ou indirectement à _____
ou aux présentes accusations sur quelque média que ce soit, incluant les médias sociaux _____
60. Ne pas accéder à un compte ou utiliser directement ou indirectement quelque média social que ce soit

61. Ne pas utiliser Internet ou tout autre réseau numérique
 sauf en conformité avec les modalités suivantes : _____

62. Ne pas utiliser Internet ou tout autre réseau numérique à des fins de clavardage
63. _____

Thème : Autres conditions

64. _____

65. _____

66. _____

